



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE
L'INTÉRIEUR

SEMINAIRE D'INFORMATION

Chefs de bureau circulation

19 au 22 janvier 2016



La dématérialisation de la demande du permis de conduire : état des réflexions

Objectifs généraux

- **simplifier les démarches des usagers**, demandeurs du permis de conduire
- **moderniser la délivrance** des titres avec l'introduction d'outils modernes (accès dématérialisé)
- **simplifier l'instruction** de la demande de permis de conduire



Les actions engagées : la pré-demande de permis de conduire

- Il s'agit de la **dématérialisation du Cerfa 06** (demande de titres) :
- **Les principes** de cette dématérialisation sont fixés dans un projet d'arrêté créant un télé-service du permis de conduire
- **la demande de fabrication** du titre est faite sur internet (site de l'ANTS)
- Le demandeur peut y adjoindre **sa photographie numérisée ainsi qu'une image de sa signature.**



Les actions engagées : la pré-demande de permis de conduire

Ce dispositif a été testé dans trois départements :

**Meurthe-et-Moselle
Hauts-de-Seine
Paris**

Dans ce cadre, 552 demandes ont été reçues, 429 photographies et signatures

→ Expérimentation concluante

Généralisation de la pré-demande dématérialisée du permis de conduire

à l'ensemble du territoire d'ici mi-2016

- Fin février 2016 Région parisienne
- Mi-mars 2016 Est
- Fin avril 2016 Sud et outre-mer
- Fin juin 2016 Ouest et Nord
- Fin juillet 2016 Centre



La demande dématérialisée du permis de conduire

Extension aux pré-demandes faites par les écoles de conduite pour leurs candidats : l'objectif est de permettre aux écoles de conduite de transmettre le Cerfa 06 pour leurs élèves

Extension du champ de la dématérialisation à la demande elle-même

L'ANTS enrichit la pré-demande afin de préciser les motifs de la demande (éléments actuellement contenus dans les cerfas métiers)

Calendrier : **mi-2016**



La demande dématérialisée du permis de conduire

Une réflexion est en cours sur la dématérialisation des pièces jointes

Cinq processus de demandes de permis de conduire qui pourront faire l'objet d'une dématérialisation ont été identifiés :

- délivrance sans examen
- avec avis médical
- candidat libre avec examen
- auto-écoles avec examen
- échanges des permis étrangers

Les points d'attention :

- la récupération du titre en cas de renouvellement
- la nécessité dans certaines procédures d'avoir le titre original pour l'instruction et de délivrer une attestation de remise le cas échéant
- le maintien d'un face-à-face (lutte contre la fraude)



Retour sur le pilotage territorial du service public du permis de conduire

Bilan de la mise en place de l'instance de pilotage

- **Des réunions périodiques** sous l'égide du Préfet ou du secrétaire général, avec une co-présidence DDI
- **Une association large** des acteurs de l'éducation routière
- **Une véritable instance de concertation** permettant le partage apprécié de l'information et l'étude approfondie des effets de la réforme du permis de conduire sur les délais.



Retour sur le pilotage territorial du service public du permis de conduire

Objectif :

créer une instance locale de pilotage de la réforme du permis de conduire composée de tous les acteurs du service public concernés pour :

- **établir un diagnostic** partagé du service public de l'éducation routière
- **proposer et mettre en place** tout axe d'amélioration de celui-ci.

Pour mémoire :

- Expérimentation du dispositif de pilotage territorial dans cinq départements à compter du 5 septembre 2014 (Alpes-Maritimes, Oise, Rhône, Val d'Oise, Loire-Atlantique)
- Généralisation du dispositif par note du 20 janvier 2015



Retour sur le pilotage territorial du service public du permis de conduire

L'analyse des délais par les comités de pilotage territorial

- Une baisse généralement constatée, due à la mise en place de la mesure « 13^{ème} unité », et au passage de l'épreuve théorique générale par les réservistes et / ou agents publics
- Des délais moyens nationaux qui reflètent imparfaitement la réalité du terrain. Les départements soulignent que :
 - Les bornes de calcul du délai (7-365 jours) déforment la perception des délais
 - Les délais d'attente sont en partie dus au comportement des candidats (manque de ressources, de motivation, de temps pour repasser l'épreuve)



Retour sur le pilotage territorial du service public du permis de conduire

Les axes d'amélioration proposés ou mis en œuvre par les comités de pilotage du permis de conduire

- Modification des modalités de calcul des délais pour en exclure les extrêmes (les plus de 6 ou 9 mois qui déforment les délais)
- Prise en compte des délais médians, en sus du délai moyen,
- Suivi particulier des écoles de conduite connaissant des taux de réussite particulièrement bas,
- Ajustement au plus près dans l'attribution des places d'examen,
- Simplification des formulaires CERFA et la réduction du passage des usagers au guichet.
- Enregistrement rapide des dossiers en préfecture



Retour sur le pilotage territorial du service public du permis de conduire

Conclusion

- Vrai succès de la démarche
- Nécessité pour tous les départements de l'engager au plus vite.
- Refonte des organes locaux de concertation : le SPERPC remplace la CDSR et le CLS



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE
L'INTÉRIEUR

**MERCI DE VOTRE
ATTENTION**